

SPIP du Centre pénitentiaire d'Aix-en-provence

Les personnels du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du centre Pénitentiaire d'Aix-en-Provence renouvellent leur **solidarité avec les personnels de surveillance en ce qu'ils demandent une reconnaissance légitime de leur action au quotidien, et les moyens pour exercer les missions qui leur sont confiées.** Après avoir refusé d'immédiatement rejoindre leur service une fois l'établissement débloqué par les forces de l'ordre, les personnels du SPIP ne se rendront pas en détention.

Mais la crise traversée par notre administration **dépasse de loin les questions de sécurité statiques et les revendications catégorielles.**

Les personnels du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du centre Pénitentiaire d'Aix-en-Provence appellent à la convocation d'états généraux de l'administration pénitentiaire qui permettent d'aborder, l'ensemble des problématiques :

- Modalités d'intervention, prise en charge des personnes placées sous main de justice dans et hors les murs.
- Sécurisation des locaux, des interventions
- Reconnaissance statutaire et indemnitaire de l'ensemble des personnels pénitentiaires : personnels de surveillance, CPIP, DPIP, psychologues, personnels administratifs etc.

*La sécurité des personnels et des personnes confiées au service public pénitentiaire, les missions de garde et de réinsertion dans un objectif commun de prévention de la réitération de nouvelles infractions nécessitent des **moyens humains, matériels, et la juste reconnaissance** de l'action au quotidien de l'ensemble des personnels pénitentiaires.*

Personnels pénitentiaires unis.

Aix-en-Provence le 23 janvier 2018